



Fiche de Renseignements

Abonnement 2014

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

DATE DE NAISSANCE _____

EMAIL _____

TELEPHONE _____

Type d'Abonnement : _____

Mode de Paiement : Espèces Carte Bancaire

Chèque

Date du Paiement : _____

N° Carte Golfy : _____

Tournez la page SVP →



Règlement Intérieur

- **LES ABONNEMENTS SONT PAYABLES AU MOIS DE JANVIER.** Possibilité d'échéancier sur 4 mois maximum. **PASSÉ CE DÉLAI, LES JOUEURS ACCÉDANTS AU PARCOURS DEVRONT S'ACQUITTER D'UN GREEN-FEE.**
- Pour des raisons d'organisation, les joueurs extérieurs ou membres du golf doivent impérativement **réserver et se présenter à l'accueil avant de prendre le départ.**
- Les départs sont programmés toutes les 10 minutes à partir du trou n°1.
- **Partir du trou n° 10 n'est pas autorisé sauf acceptation à l'accueil** car nous devons tenir compte des départs du matin ! Les joueurs partants du n° 10 ne sont pas prioritaires.
- 4 joueurs maximum par partie. Les parties de 4 joueurs par partie sont fortement déconseillées en hiver.
- **Aucune autre voiture privée ne peut être acceptée sur le site.**
- L'entraînement sur le practice se fait uniquement avec les balles du practice et dans les zones prévues à cet effet. Le ramassage des balles de practice sur le terrain d'entraînement n'est pas autorisé. Les balles de practice sont la propriété du golf. **Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées en dehors du practice ou être momentanément empruntées.**
- **Les poussettes d'enfant sont interdites sur le parcours.**
- Le paiement par carte bancaire est accepté à partir de 15 €.
- L'accès au putting green et à la zone d'entraînement est gratuite pour les membres du club.
- En période hivernale des départs provisoires sont mis en place afin de préserver les départs habituels. **Les greens gelés sont strictement interdits au jeu.**
- En cas de mauvaises conditions climatiques, les voiturettes, les chariots électriques et manuels sont interdits.
- L'accès au Restaurant et au Bar est ouvert à tous. Il est demandé aux personnes entrant au Club House après le parcours de brosser leurs chaussures ou de les changer.
- Sécurité : il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. Le parking n'étant pas surveillé, il est donc conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les voitures. L'exploitant décline toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction.

Tournez la page SVP →

- Tenue : Une tenue vestimentaire et un comportement correct sont exigés sur le parcours et au Club House (débardeurs interdits et les chaussures inadaptées).
- Les joueurs ne doivent pas jouer tant que ceux qui les précèdent ne sont pas hors d'atteinte.
- Les joueurs doivent toujours alerter les jardiniers qui se trouvent à proximité ou devant eux lorsqu'ils vont jouer un coup qui pourraient les mettre en danger.
- Priorité pour un coup joué en direction du green : si le jardinier a commencé à tondre un green en retirant le drapeau du trou, il est prioritaire pour finir la tonte avant que le joueur n'exécute son coup.
- « Si une partie joue lentement et a un trou franc de retard par rapport à celle de devant, elle doit laisser la partie qui suit. » Cette règle n'est pas une règle de courtoisie mais un devoir.
- En cas de mauvaises conditions climatiques, de travaux (carottage, sablage) ou de forte gelée, des greens provisoires et des départs provisoires peuvent être aménagés. Un green provisoire est un green de substitution situé sur le fairway juste devant le green normal. Il permet de protéger le green notamment en cas de forte gelée.
- En cas de gel, le circuit d'eau sur le poste de lavage est arrêté. Celui-ci est relié au circuit de l'arrosage des greens qui est purgé en période d'hiver. Un compresseur reste à votre disposition.

*Tous comme les divots et le ratissage des bunkers,
relever ses "Pitches" doit faire partie des réflexes
d'un golfeur respectueux de l'Étiquette.*

* *

Rappel d'Hiver

Green gelé = green interdit au jeu

Green en dégel = green très fragilisé toujours interdit au jeu

Arroseur arrêté = poste de lavage fermé

Options de Paiement 2014

**POUR BÉNÉFICIER D'UN ÉCHÉANCIER,
TOUS LES CHÈQUES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN JANVIER.**

3 fois

4 fois

Les paiements en 3 ou 4 fois ne seront acceptés **que sur la période de Janvier à Avril.**

- Règlement en 3 fois : majoration de 10 € par mois (soit au total 30 € de frais)
- Règlement en 4 fois : majoration de 10 € par mois (soit au total 40 € de frais)